



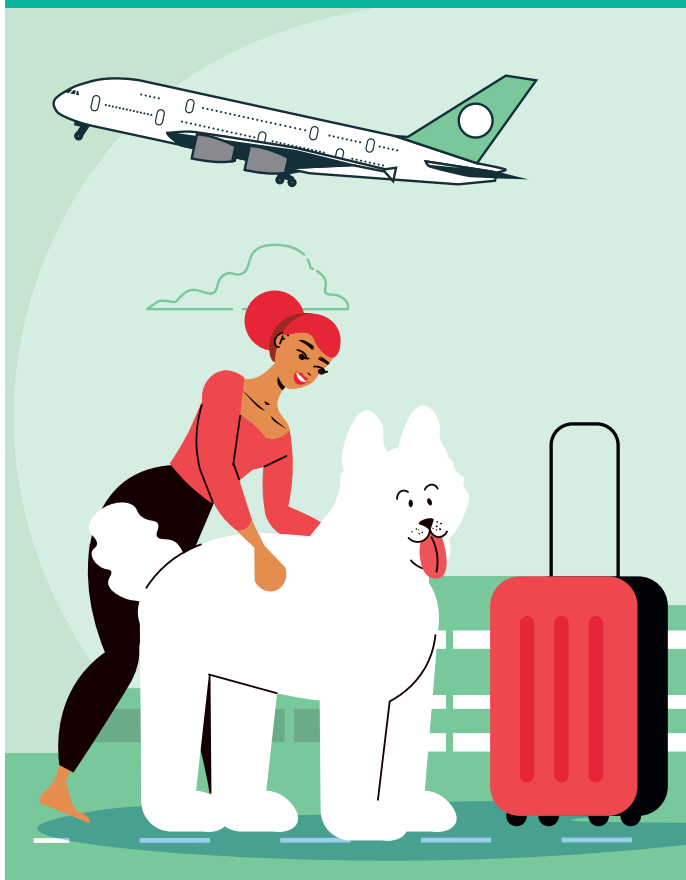
MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*



direction
générale
de l'Aviation
civile

PRENDRE L'AVION AVEC SON ANIMAL DE COMPAGNIE



Si vous avez décidé de prendre l'avion en compagnie de votre animal, son voyage doit être préparé soigneusement. Voici quelques conseils qui lui permettront de voyager dans les meilleures conditions.



RAPPEL DES PRÉCAUTIONS À PRENDRE AVANT VOTRE DÉPART



Rappelez votre compagnie au moins 72 heures avant le vol afin de confirmer la présence de votre animal.



Renforcez la cage de transport en utilisant du scotch brun ou des liens de type « colson » disponibles dans tous les magasins de bricolage.



Indiquez à l'intérieur de la cage le nom de votre animal, son numéro de tatouage, votre nom, votre téléphone ainsi que votre adresse de destination.



Munissez-vous du carnet de santé ou du passeport européen à jour de votre animal.



Si votre animal est particulièrement craintif, nerveux, ou sensible au mal des transports, consultez votre vétérinaire qui lui prescrira au besoin, un calmant adapté.



Si vous voyagez à l'étranger : renseignez-vous auprès du consulat du pays de destination, sur les documents nécessaires à l'entrée de votre animal dans le pays (vaccinations, certificat spécifique, et les éventuelles quarantaines ou restrictions).



Vérifiez également que les services vétérinaires ne seront pas fermés lorsque votre avion arrivera à destination.



Si vous avez une escale avec changement d'appareil, vérifiez que le second appareil permet d'accueillir votre animal (par exemple un petit monomoteur ne sera peut-être pas en mesure de transporter votre animal).



Si vous devez voyager avec plusieurs transporteurs, vérifiez que l'ensemble des compagnies applique les mêmes règles de poids en matière d'emport d'animaux en cabine.



Direction générale de l'Aviation civile
50, rue Henry Farman
75720 Paris cedex 15
Téléphone : 01 58 09 43 21
www.ecologie.gouv.fr



[flickr](#)